

ÉCOLE DU SOCLE



1. LA SITUATION

De **NOMBREUX RAPPORTS** (Grosperin, Carle, Haut Conseil de l'Éducation, Cour des Comptes...) préconisent depuis 2010 de revoir l'architecture du collège pour le rapprocher de l'école élémentaire et de construire une « école du socle commun » couvrant la scolarité obligatoire de la maternelle à la 3^{ème}.

Une **PROPOSITION DE LOI** déposée en février dernier par 5 députés UMP (dont J. Grosperin) vise à créer, à titre expérimental, des « établissements du socle commun » mais **CERTAINS PROJETS ONT DÉJÀ FLEURI ICI OU LÀ** dans le cadre du droit à l'expérimentation ouvert par l'article 34 de la loi Fillon.

Tous les promoteurs de cette « école du socle » s'appuient sur le constat réel d'un nombre trop élevé d'élèves en difficulté à l'entrée en 6^{ème} pour rapprocher le collège de l'école primaire dans son mode de fonctionnement, voire de les fusionner dans une même entité, afin de favoriser la continuité pédagogique et la mutualisation des moyens, notamment par des échanges d'enseignement entre des enseignants du premier et du second degré.

La **CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2011** qui utilise, pour la première fois et à plusieurs reprises, le terme « école du socle commun », pose clairement les premières pierres de sa construction à travers l'accompagnement personnalisé en 6^{ème} qui se substitue aux deux heures d'ATP¹ et qui pourra désormais être dispensé par des professeurs des écoles.

2. L'ANALYSE DU SNES

Ce projet de création d'école du socle s'inscrit **DANS LE CADRE D'UN RENONCEMENT À UNE NOUVELLE ÉTAPE DE DÉMOCRATISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF** et s'appuie sur **LE POSTULAT QUE LE SOCLE COMMUN CONSTITUERAIT UNE AVANCÉE CONSIDÉRABLE DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE**. Or, le socle s'accommode des inégalités plutôt que de les combattre. Il légitime un collège qui n'est plus pensé comme devant préparer tous les jeunes à des poursuites d'études, mais comme une fin en soi pour ceux qui seraient jugés a priori incapables d'aller au-delà de la scolarité obligatoire (voir fiche 5).

En ne visant que des compétences transversales qui ne s'appuieraient pas sur des connaissances disciplinaires solides, le socle constitue **UNE REDOUTABLE MACHINE CONTRE L'EXISTENCE D'UN ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE AU COLLÈGE**. La structuration en disciplines clairement identifiées ainsi que les statuts des enseignants qui y exercent sont rendus responsables de l'échec scolaire dans les rapports précités, d'où des recommandations récurrentes pour encourager, voire installer une certaine polyvalence des enseignants, redéfinir leurs statuts, leurs missions et allonger leur temps de présence.

L'EFFACEMENT DES FRONTIÈRES ENTRE LES DISCIPLINES EST DÉJÀ AUJOURD'HUI À L'ŒUVRE AU COLLÈGE depuis 2006 avec l'expérimentation imposée d'un enseignement intégré de science et technologie (EIST) où sciences physiques, SVT et technologie sont regroupées dans un champ unique pouvant être indifféremment enseigné par n'importe quel professeur de l'une de ces trois disciplines. Or, le bilan de cet EIST est loin d'être concluant.

LA « PRIMARISATION » DU COLLÈGE ET LA BIVALENCE DES ENSEIGNANTS CONSTITUENT DE VIEILLES LUNES aujourd'hui réactivées, alors qu'aucune étude n'a jamais démontré que la réduction du nombre d'enseignants devant élève et la bivalence favorisaient la réussite des collégiens.

¹ L'arrêté du 14 janvier 2002 prévoit explicitement deux heures d'ATP (Aide aux élèves et accompagnement de leur Travail Personnel), qui étaient jusque là assurées par les professeurs de la classe de 6^{ème} dans le cadre de leur service.

Il convient donc d'interroger les fausses évidences. Le nombre d'élèves arrivant au collège sans maîtriser les savoirs et compétences attendus en fin de CM2 montre bien que la polyvalence ne donne pas « naturellement » une meilleure expertise pour remédier les difficultés des élèves.

Si les ex-PEGC n'ont eu de cesse d'obtenir le droit de n'enseigner qu'une discipline, c'est bien qu'ils souhaitent être plus « efficaces » dans la discipline dans laquelle ils se sentaient le plus à l'aise.

LA FONCTION INAVOUÉE DES ÉCOLES DU SOCLE est, en fait, de modifier en profondeur le système scolaire et de remettre en cause le statut des enseignants pour construire, sur fond d'économies budgétaires, une école clairement à deux vitesses dont les élèves de milieux populaires seraient les premières victimes.

3. LES PROPOSITIONS DU SNES

LA QUESTION DE L'ÉCHEC SCOLAIRE DOIT ÊTRE AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'ÉCOLE et la difficulté scolaire doit être « traitée » tout au long du cursus et ce dès que les premiers symptômes apparaissent. Cela implique, en premier lieu, un effort particulier dès l'école maternelle (possibilité de scolarisation dès 2 ans) et au cours des trois cycles du premier degré, puis tout au long des trois cycles du collège. Cela suppose des efforts en termes de structures (effectifs, locaux, matériel...) comme sur les plans pédagogique et didactique (avec notamment une formation initiale et continue de haut niveau pour tous les enseignants). Cela nécessite de réfléchir sur les contenus enseignés, les articulations entre les disciplines et les pratiques, mais aussi les conditions matérielles de mise en oeuvre de pratiques plus démocratisantes.

LE COLLÈGE DOIT RESTER CLAIREMENT IDENTIFIÉ ENTRE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET LE LYCÉE, structuré par une culture commune dont les contours et l'ossature doivent être mis en débat.

IL EST ÉVIDEMMENT NÉCESSAIRE DE RÉFLÉCHIR À L'ORGANISATION DE LA 6^{ÈME}, qui représente une classe charnière dans la scolarité, et en particulier à l'articulation CM2/6^{ème}. Il y a, sans aucun doute, une rupture à l'entrée en 6^{ème}, mais il n'y a pas lieu de la dramatiser. La vraie question n'est pas de prétendre supprimer les ruptures, qui aident aussi à grandir, mais de mieux accompagner les élèves pour qu'ils les vivent de façon plus positive.

Dans cette perspective, il faut encourager et valoriser les relations qui peuvent exister ou être en projet entre les collèges et les classes de CM2. Des expériences existent, dont il faut évaluer sérieusement les effets et qu'il faut pérenniser et développer si elles contribuent effectivement à aider les élèves et à réduire l'échec scolaire. Ce type d'expériences doit être développé à l'initiative des enseignants concernés et ne légitime en rien la création d'écoles du socle.

Voir l'appel pour redonner un avenir au collège, publié à l'issue du colloque des 5 et 6 avril 2011 (www.snes.edu - rubrique le SNES en campagne/collège).